

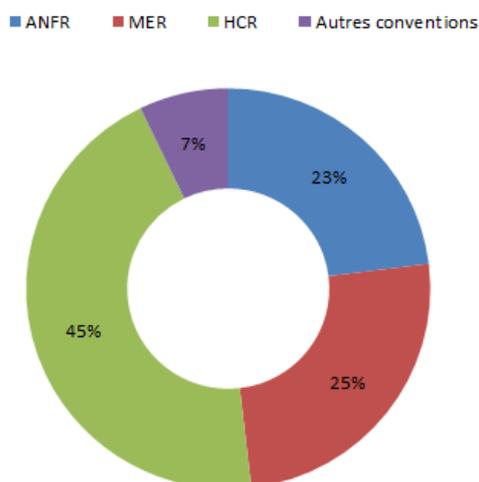
Rapport d'activités de l'Antenne de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) en Polynésie française

Année 2018

01. MISSIONS DE L'ANFR	3
1.1 Planification	3
1.2 Gestion	4
1.3 Protection de la Réception de la Télévision Numérique Terrestre	4
1.4 Contrôle du spectre	5
02. MISSIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE	5
3.1 CB	5
3.2 CRR	5
3.3 AAI	6
3.4 Installateurs admis en radiocommunications	6
3.5 Vidéo protection	7
3.6 Divers	7
03. MISSIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE MINISTERE CHARGE DE LA MER ET DE LA DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES	7
04. MISSIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN) ET D'AUTRES ORGANISMES	8
05. RESUME DE CERTAINES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE	9
06. EFFECTIFS DE L'ANTENNE DE L'ANFR EN POLYNESIE	10

L'ANFR est présente dans les départements et collectivités d'outremer. En complément de ses missions propres telles que la **planification**, la **gestion** et le **contrôle** du spectre des fréquences radioélectriques, elle réalise d'autres missions sous convention avec notamment le **Haut-Commissariat de la République (HCR)**, le **Ministère en charge de la Mer**, des **affaires maritimes des territoires** ainsi qu'avec le **ministère du territoire en charge des communications électroniques**.

Le schéma ci-dessous illustre, pour l'année **2018**, la répartition des activités selon ses missions et conventions.



01. Missions de l'ANFR

1.1 Planification

Dans le cadre de ses missions de planification, les Antennes réalisent des **réunions avec les représentants des affectataires locaux** afin de :

- réaliser les consultations sur les projets de modifications du Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences,
- faire le point sur les projets de l'ensemble des affectataires
- faire l'état des déploiements des réseaux mobiles (2G, 3G et 4G) et des besoins de fréquences associés
- préparer les futures bandes de fréquences pour les nouveaux besoins et les prochaines technologies, comme la 5G, et d'étudier les impacts sur les utilisateurs existants.



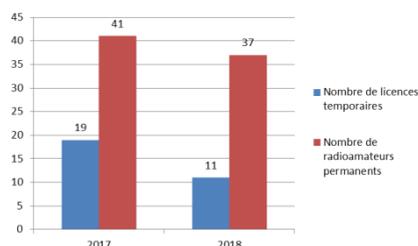
Les affectataires des bandes de fréquences

En Polynésie française, cette réunion s'est déroulée le **19 octobre** et a fait principalement le point sur les demandes des opérateurs de téléphonie mobile pour la bande des **700 MHz** et des actions nécessaires du secteur **audiovisuel** (changement des fréquences de la TNT), des futures utilisations **sans licence** (réseaux de télé relève par exemple), de la Conférence Mondiale des Radiocommunications 2019, ainsi que de la réglementation en vigueur sur les **servitudes**.



1.2 Gestion

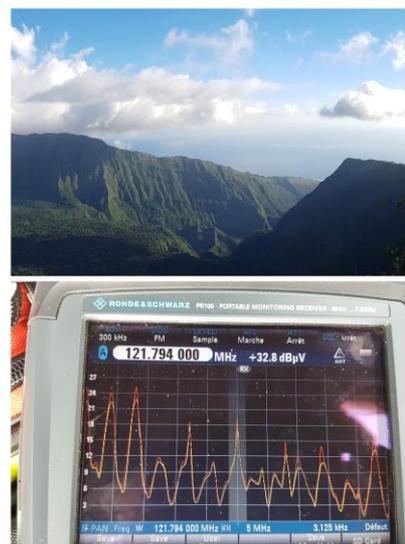
L'ANFR a également sensibilisé et accompagné les affectataires et les opérateurs dans leurs **déclarations de stations radioélectriques et d'assignations de fréquences**. Ces déclarations sont nécessaires afin de conserver une vision exhaustive de toutes les utilisations actuelles de fréquences sur le territoire et ainsi pouvoir mieux gérer les nouveaux entrants.



Elle a attribué **11** licences temporaires à des **radioamateurs** de passage sur le territoire et renouvelée **37** licences pour des radioamateurs permanents.

1.3 Protection de la Réception de la Télévision Numérique Terrestre

Elle a également poursuivi sa mission de collecte et traitement des réclamations portant sur des **problèmes de réception de la Télévision Numérique Terrestre** en coopération avec les acteurs de l'audiovisuel (**CSA** et **TDF**) et a préparé la prise en charge des risque de problèmes de réception liées aux déploiements des réseaux mobiles 4G dans la bande adjacente, la bande 800 MHz.



Mesures de l'ANFR au Mont Marau

1.4 Contrôle du spectre

Sur le terrain, les Antennes sont aussi présentes afin de réaliser les opérations de **contrôles** des installations radioélectriques et des mesures en cas de **brouillage** des installations existantes. En Polynésie française, l'Antenne est intervenue sur des brouillages portant sur les liaisons sol-air de l'aviation civile en VHF ainsi que pour un opérateur de téléphonie mobile.

02.Missions dans le cadre de la convention avec le Haut-Commissariat de la République

Pour rappel, les missions décrites dans la convention entre l'ANFR et le HCR sont les suivantes :

- Délivrances des autorisations relatives aux postes CB
- Organisation des examens relatifs aux certificats restreints de radiotéléphonistes (CRR) et délivrance des certificats
- Instruction et délivrance des autorisations administratives d'importation (AAI) des équipements radioélectriques sans préjudice des compétences exercées par la Polynésie française
- Instruction des questions relatives aux installateurs admis en radiocommunications
- Etude et avis sur les dossiers de demande d'autorisation de système de vidéo protection pour le compte du Conseil National d'Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

Le HCR peut faire également appel au responsable de l'Antenne de l'ANFR en Polynésie française, visée dans la lettre du 15 décembre 2003, sous réserve de sa compétence, pour toutes questions particulières relatives aux télécommunications.

3.1 CB

En 2018, l'Antenne de l'ANFR n'a pas eu de dossiers à traiter concernant les postes CB.

3.2 CRR

L'Antenne de l'ANFR a organisé et fait passer les examens de **Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR)** pour **525** candidats, représentant une augmentation de plus de **55%** par rapport à l'année 2017.



Examen CRR à Nuku Hiva

Cette augmentation s'explique, en partie, par la mise en place d'une communication plus proche de la population grâce à une page **facebook** dédiée aux activités de l'Antenne, leur indiquant les dates de passages dans les îles.

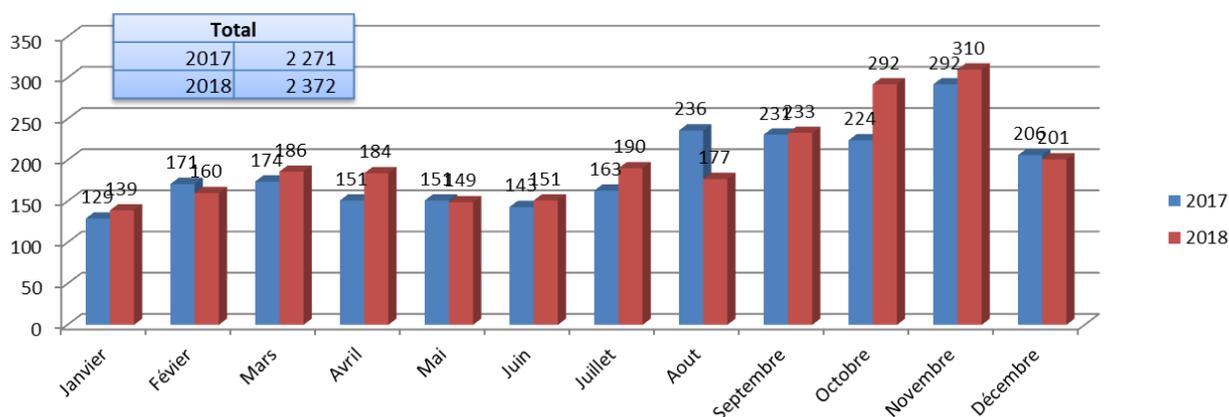
Pour rappel, compte tenu de la réglementation en vigueur ce certificat est **indispensable** pour utiliser une **radio VHF fixe**, elle-même obligatoire pour la majeure partie des navires professionnels.

Cette mission doit être également assurée en dehors de l'île de Tahiti afin de pouvoir rendre le service à l'ensemble des Polynésiens. Ainsi, pour 30% des participants, les examens se sont déroulés dans les autres archipels.

3.3 AAI

En 2018, l'Antenne de l'ANFR a délivré **2 372 autorisations administratives d'importation d'équipement radioélectriques** appelées AAI.

En effet, compte tenu de la situation géographique de ce territoire et de la distance par rapport à l'Europe, un contrôle des équipements **a priori** a été mise en place au lieu d'un contrôle a posteriori comme en métropole. Ce contrôle permet de s'assurer de la compatibilité des appareils importés afin qu'ils puissent fonctionner correctement et ne pas provoquer de brouillages préjudiciables aux utilisations existantes.



Ce nombre d'autorisations est en constante augmentation depuis plusieurs années (4,5% en Polynésie française), compte tenu du nombre croissant d'appareils utilisant les fréquences radioélectriques comme support de communication.

Afin de pouvoir traiter un nombre plus important de demandes, et pour certaines plus complexes, dans un délai court, une **modernisation des outils** est en phase de finalisation pour la Polynésie française afin de pouvoir réaliser l'ensemble **des démarches en ligne dès le début 2019** grâce à la plateforme de dématérialisation destinée aux administrations lancée par le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique, Mounir Mahjoubi .

3.4 Installateurs admis en radiocommunications

L'Antenne a reçu un dossier de demande d'admission. La procédure d'autorisation est en cours de mise à jour avec le service juridique du HCR.

3.5 Vidéo protection

L'Antenne n'a pas reçu de demande d'étude ou d'avis en 2018.

3.6 Divers

L'Antenne a participé aux discussions pour l'autorisation de la société états-unienne SpaceX, spécialisée dans le domaine de l'aéronautique et du vol spatial, de venir suivre et faire des opérations de télémesures sur le lancement d'une fusée et la mise en orbite de satellite d'observation de la Terre (SAOCOM) en octobre.

Elle a également participé à l'exercice annuel "Cyclone" en octobre.

03. Missions dans le cadre de la convention avec le Ministère chargé de la Mer et de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Dans le domaine **radiomaritime**, le contrôle des stations à bord des navires et la gestion des licences radio constituent également une grande partie de l'activité des Antennes.

L'Agence participe également aux réunions de la commission régionale de sécurité.

Pour l'année 2018, **190** contrôles des installations radioélectriques des navires de responsabilité Etat (Service des Affaires Maritime ou SAM) ou du territoire (Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM), selon leur réglementation, ont été réalisés. Ces contrôles ont dû prendre en compte les évolutions réglementaires adoptées et mises en place au cours de l'année.



Contrôle du Lady Chris 8

Dans ce même domaine, l'Antenne de l'ANFR, en coopération avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et le Centre de coordination de sauvetage (JRCC) de Tahiti, a autorisée ou renouvelée **4 stations VHF à Terre** pour le compte de la Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) afin de compléter la couverture assurée par les stations du JRCC.

04. Missions dans le cadre de la convention avec la Direction Générale de l'Economie Numérique (DGEN) et d'autres organismes

Dans le domaine d'exposition du public au rayonnement électromagnétique (EXPACE), l'Antenne de Polynésie française a réalisé **174 mesures** afin s'assurer que les installations radioélectriques respectent les limites réglementaires.



Mesures au stade Bambridge

Ces actions répondent aux conventions avec la **DGEN**, mettant en œuvre les contrôles annuels demandés par la Loi du Pays 10 du texte adopté n°2016-41 LP/APF du 8 décembre 2016 et la **Caisse de Prévoyance Sociale** de Polynésie française.

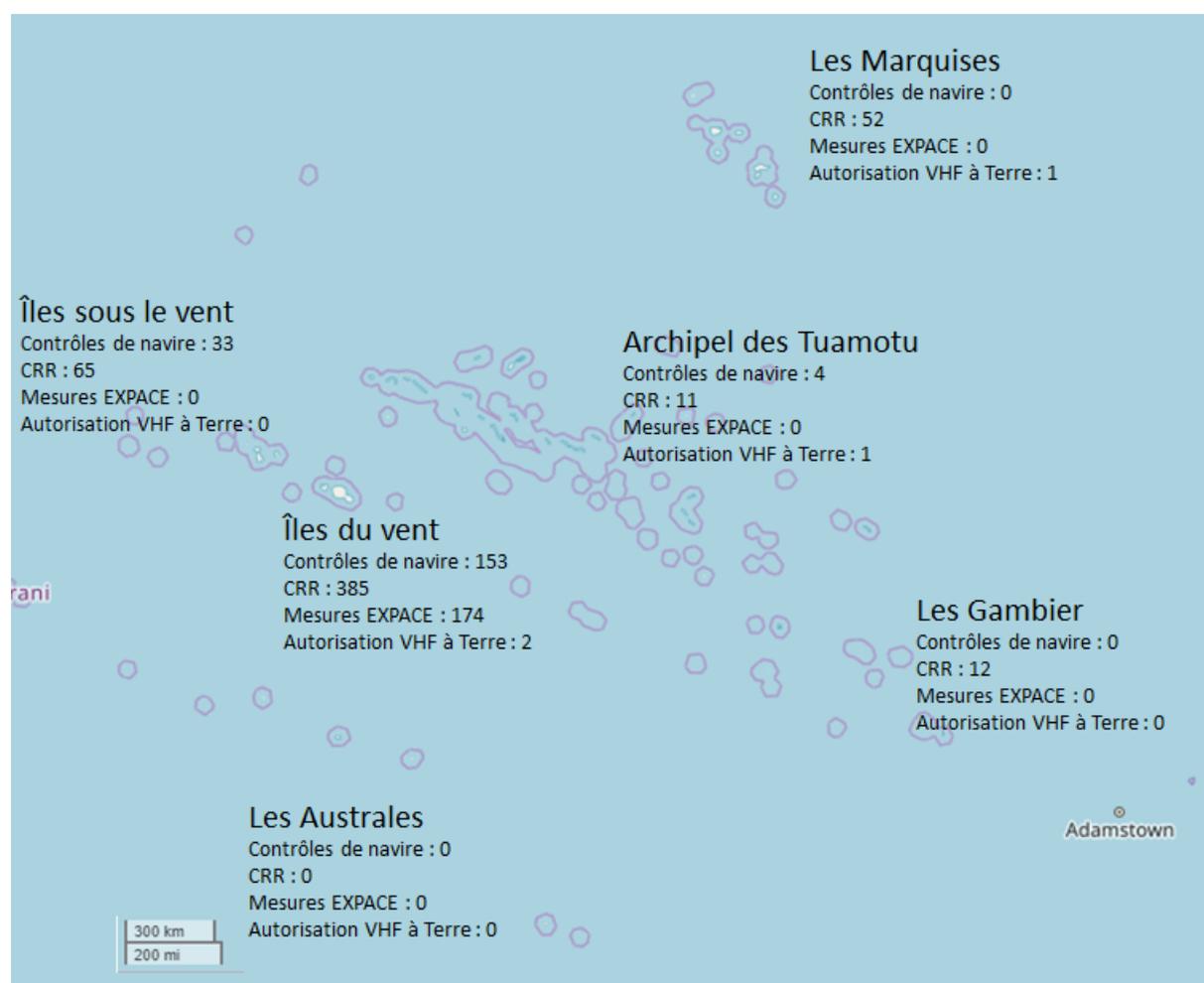
Ces mesures ont été réalisées sur **Papeete, Faa'a, Arue, Pirae et Mahina**. Les mesures doivent se poursuivre en 2019 sur d'autres communes de la Polynésie.

Les travaux de mise en place de la gestion et le contrôle des **Réseaux Radioélectriques Indépendants** du service fixe et du service mobile terrestre de la Polynésie française se sont poursuivis afin de définir les interfaces d'échanges entre les applications informatiques et de réaliser la reprise de l'existant des réseaux en fonctionnement.

05. Résumé de certaines activités sur le territoire

La carte ci dessous illustre la répartition géographique des actions de l'Antenne sur l'ensemble de la Polynésie.

L'Antenne s'est attachée à pourvoir rendre ses services dans l'ensemble des archipels, notamment pour les examens de **CRR**.



06.Effectifs de l'Antenne de l'ANFR en Polynésie

Responsable de l'Antenne	<p>Jusqu'au 1^{er} mars : Dominique Diot (Attaché d'Administration de l'Etat) A partir du 1^{er} juillet : Cédric Perros (Agent Contractuel de 1^{ère} catégorie)</p>
Adjoint	<p>Jusqu'au 31 mai : Stéphane Renard (Agent Contractuel de 2^{ème} catégorie) A partir du 1^{er} juin : Patrick Barral (Secrétaire administratif de classe supérieur du Ministère de l'Economie et des Finances)</p> <p>Responsable de l'activité de contrôle des stations radioélectriques des navires, du contrôle du spectre et du traitement des brouillages et des questions sur les installateurs admis en radiocommunication</p>
Affaires générales	<p>Annick Colin (SACE) Mise à disposition de l'Antenne par le HCR</p> <p>Licences radiomaritime, licences radioamateur, organisation et traitements des examens CRR hors Tahiti, comptabilité et secrétariat et remplacement de l'autre agent « Affaires générales » en cas d'absence ou de congés</p>
Affaires générales	<p>Titaina Aturia (AAP1) Mise à disposition de l'Antenne par le HCR</p> <p>Traitement des AAI, organisation et traitement des examens CRR sur Tahiti et remplacement de l'autre agent « Affaires générales » en cas d'absence ou de congés</p>